



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CM DU 12/04/2022

Présents : Mmes LELOUP, SCHULER, TROTTI, MOIRET, LEMAITRE, MM WEBER, DEMANGEOT, GOMES, THEYSGEUR

Absents excusés : M CAPERONIS qui a donné pouvoir à Mme MOIRET

M DURDON a donné pouvoir à Mme SCHULER

Secrétaire : Mme LELOUP

Compte Administratif 2021 Commune

Sous la présidence de M DEMANGEOT, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve le CA 2021 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 107 922,56 € et un excédent d'investissement de 26,54 €.

Compte Administratif 2021 Assainissement

Sous la présidence de M DEMANGEOT, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve le CA 2021 qui laisse apparaître un excédent d'exploitation de 2 600,40 € et un excédent d'investissement de 10 032,09 €.

Budget Primitif 2022 Commune

Le Conseil Municipal vote et arrête le BP 2022 qui s'élève à 240 047,55 € pour la section de fonctionnement et à 19132 € pour la section d'investissement.

Budget Primitif 2022 Assainissement

Le Conseil Municipal vote et arrête le BP 2022 qui s'élève à 11 005,40 € pour la section d'exploitation et à 13 821,09 € pour la section d'investissement.

Impôts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux à savoir :

- T.F : 27,28 %
- T.F.N.B : 37,02 %

Subventions 2022

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

UNC : 100 €

Refuge de Nargis : 125 €

Ligue contre le Cancer : 150 €

Travaux

M le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'aménager un point d'eau pour la salle de réunions. Pour cela des devis ont été demandés. Après lecture et délibération, le CM, à l'unanimité, retient le devis de CPSG de Courtenay pour un montant de 2 582,07 € HT et charge M le Maire de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre des communes à faible

population à hauteur de 80 %. Il donne également son accord pour la réalisation de travaux électriques.

M le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des travaux a décidé de la réfection de la peinture des volets et portes de la Mairie et de remplacer le portail du logement. Des devis ont été demandés. A l'unanimité, le Conseil Municipal retient le devis de M Patard (peinture) pour un montant de 3 228 € et le devis de l'entreprise Tardivo (portail) pour un montant de 3 850 € ; Il charge M le Maire de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre des communes à faible population à hauteur de 80 %.

Divers

Le Conseil Municipal décide de modifier le bail du logement communal suite au décès d'un des locataires.

M le Maire expose les différentes manifestations à venir et informe de l'organisation d'un théâtre ambulant le 16/08 en collaboration avec la commune de Pers-en Gâtinais.
Une cérémonie de remise de médaille sera programmée en septembre 2022.

M le Maire a fait un point sur le déploiement du réseau fibre optique et précise les besoins d'enfouissement du câble alimentant le hameau de la Roche. Le coût sera supporté à 85 % par le Département et à 15 % par la commune sur 5 ans.

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Ogerinville. The stamp contains the text "MAIRIE OGERINVILLE" around the top edge and "45210" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure on horseback. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.

La Secrétaire,

A large, stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text "La Secrétaire,".